

Conseil général

Séance n°1

du jeudi 30.01.2014, de 19:30 à 20:50,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Bene André - Beney Christophe - Benth Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey David - Dussex Mathieu - Muller Lionel - Rey Laurence - Vianin Bertrand - Praplan Betty - Travelletti Joseph
Entente communale	Bonvin Grégoire - Jollien Frédéric - Rochat Armande - Viaccoz Valérie - Constantin Fabienne
PS	Aymon Christophe - Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Patricia - Herbelin Deny - La Sala Aline - Morard Joël - Zufferey Daniel
Conseil communal	Aymon Marco - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Savioz Dominique - Mottet Vivian - Pellissier François
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusés	Aymon Fabien - Morard Gino - Pralong Daniel - Travelletti Christiane

M. Bertrand Vianin salue les élus cantonaux et communaux, les représentants de la presse et les citoyens et les citoyennes.

Il donne les informations suivantes :

- A sa demande, la commission de gestion siégera dorénavant ensemble au milieu de la salle.
- Le 9 mai 2014, aura lieu la réception du président du Grand Conseil, M. Grégoire Dussex. Le comité d'organisation aurait besoin de 15 personnes pour porter les drapeaux. Les conseillers généraux intéressés peuvent s'annoncer auprès de Patricia Constantin par e-mail. Tous les conseillers généraux seront invités à cette réception.
- Il fait circuler la lettre de remerciements de M. Daniel Pralong.

M. Marco Aymon salue toutes les personnes présentes et les remercie de leur présence. La présence du public prouve que le sujet est important. Il regrette que Télé Anzère soit en difficulté. Il est soulagé que cette date soit enfin arrivée. Il souhaite une bonne séance à tous et demande du fair-play.

DEBATS

1	1	Contrôle des présences

Fabien Aymon, Daniel Pralong, Christiane Travelletti et Gino Morard sont absents. 26 conseillers généraux ont signé la liste des présences.

2	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 décembre 2013
4. Demande de cautionnement d'un crédit de 2,5 millions en faveur de Télé Anzère SA
5. Modification du règlement "Taxe de promotion touristique"
6. Divers

L'ordre du jour ne fait pas l'objet d'une demande de modification.

Divers annoncés : M. Mathieu Dussex.

3	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 décembre 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et **M. Bertrand Vianin** remercie Mme Patricia Constantin pour son travail.

4	4	Demande de cautionnement d'un crédit de 2,5 millions en faveur de Télé Anzère SA

Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats et passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Joël Morard remercie les collègues de la commission de gestion, le conseil communal et le comité directeur de Télé Anzère SA pour les renseignements fournis pour l'étude du dossier.

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur la demande de cautionnement de Télé Anzère SA. A la page 5 du rapport, elle mentionne qu'il faut ajouter au point 2 : «la situation financière de Télé Anzère SA devra être fournie **au conseil communal** à la fin de chaque mois ».

Ouverture du débat au sein du CG.

M. Frédéric Jollien relève que Télé Anzère SA peut compter sur une clientèle fidèle et satisfaite. Il relève que la société n'avait plus, depuis quelques années, de directeur, ce qui lui a permis de limiter les frais de personnel, mais ce système a prouvé ses limites dans ce cas précis. Il relève qu'en 2012 – 2013, la direction de Télé Anzère SA a décidé de faire de gros investissements afin d'améliorer l'offre des remontées mécaniques. Malheureusement, certains travaux n'avaient pas été budgétisés, ce qui a engendré un manque de liquidités, c'est donc dans l'urgence que la société s'est tournée vers la commune pour demander un cautionnement supplémentaire. Ce cautionnement nous amènera à une hauteur historique de 13 millions environ. Il rappelle que la commune n'est pas à disposition des entreprises privées pour pallier à des erreurs de gestion. Ces cautionnements ne peuvent donc pas être pris à la légère. Il rappelle que le CG a été mis devant le fait accompli. Les informations ont été transmises au CG le 23 décembre 2013, alors que la situation était connue par le conseil d'administration depuis des mois. Les informations reçues ont dûes être demandées à plusieurs reprises. Cette façon de procéder manque de transparence et a entaché la confiance mutuelle. Le groupe trouve dommageable que la commune doive diriger des entreprises privées. Si la commune continue à prendre en charge la direction de plusieurs entreprises privées, qui voudra encore prendre ces responsabilités politiques. Le groupe souhaite que Télé Anzère SA soit indépendant de la commune. Il salue la décision d'avoir nommé un directeur. Deux questions de fond : quelle cohérence d'ensemble donnons-nous à notre politique de soutien aux entreprises de la commune ? Quelles sont les limites de ce système ? Il informe que le groupe proposera quelques modifications aux propositions de la commission de gestion et un rajout important.

Le groupe accepte l'entrée en matière.

M. Mathieu Dussex rappelle que lors de la séance du 19 décembre, le conseil général a été informé qu'une séance extraordinaire du CG a été agendée afin de traiter une demande de cautionnement de Télé Anzère SA qui rencontre des problèmes de liquidités. Il relève les efforts fournis par la commission de gestion pour traiter ce dossier en un mois. Il présente un historique des différentes étapes des demandes de cautionnement de Télé Anzère SA. Il remercie la commission de gestion pour son travail et informe que le groupe PDC accepte l'entrée en matière non sans faire une proposition de modifications du rapport de la commission de gestion.

M. Egide Aymon se fait le porte-parole des réflexions du groupe socialiste. Il relève le travail d'une équipe dirigeante qui s'engage, certainement trop pour certains et surtout pas assez pour d'autres, qui foncent tête baissée dans divers projets sans donner l'impression de se soucier du volet financier de ces dossiers. Ensuite quand les travaux sont entrepris, il faut trouver une solution pour les financer et on se tourne vers la commune afin que celle-ci joue les pompiers de service tout en sachant qu'elle est prise en otage, ne pouvant sciemment refuser de peur de voir tout un pan de notre économie s'effondrer. Toutefois, Il relève que ces investissements sont justes et optimaux et permettent à la station d'aller de l'avant. Il précise qu'il ne faut pas oublier que cette entreprise est un employeur important de notre commune, que nombre d'ayentôts y travaillent avec tout l'aspect économique qui s'y rapporte. Il regrette que la communication entre les diverses parties ait été aussi catastrophique. Un meilleur dialogue aurait certainement abouti à des solutions plus rapides et moins agressives envers la communauté. Il relève que sans les politiques il est très difficile de gérer convenablement une société de remontées mécaniques. Le groupe socialiste se rallie partiellement aux conclusions et propositions de la commission de gestion. Il précise pour terminer que le groupe socialiste déposera prochainement un postulat sur l'avenir des remontées mécaniques et de notre région touristique. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M. Marco Aymon répond à certains points :

- délai trop court pour le conseil général : il rappelle que 2 heures se sont écoulées entre la décision du conseil communal et la transmission au conseil général

- il relève que l'Entente souhaite que la commune se délivre de l'implication dans Télé Anzère SA. Sans doute que toutes les personnes présentes sont d'accord sur ce point. Si un investisseur privé se présente pour reprendre les remontées mécaniques, la commune serait certainement ravie. Il rappelle que si la commune s'est investie dans les remontées mécaniques, c'est qu'elle n'avait pas le choix. D'un côté on demande de retirer les politiques, et d'un autre on veut en ajouter un au comité de direction.

M. Bertrand Vianin souhaite connaître la position du conseil communal sur le rapport de la commission de gestion.

M. Marco Aymon informe que le conseil communal se rallie aux propositions de la commission de gestion, par contre, le conseil communal n'est pas d'accord d'ajouter un conseiller communal au comité de direction.

M. Mathieu Dussex, au nom du groupe PDC, propose d'ajouter aux conditions à l'accord du cautionnement, une disposition complémentaire « en cas d'acceptation du cautionnement, le conseil communal devra proposer au Conseil d'Administration de Télé Anzère SA d'augmenter la représentation de la commune au comité de Direction. Le nombre de membres du comité de Direction passerait ainsi à 4 membres. ». Ce point ne ferait donc plus partie des dispositions complémentaires mais serait le 13^{ème} point aux conditions à l'accord du cautionnement. Le groupe PDC souhaite également que Télé Anzère SA prenne toutes les mesures pour que les communes avoisinantes s'investissent également sous forme de cautionnement afin de réduire l'engagement de la commune d'Ayent. Il rappelle que ces communes font partie intégrante du conseil d'administration et elles sont également responsables de la situation actuelle. Le groupe PDC suit également le rapport de la commission de gestion.

M. Deny Herbelin pense que l'on ne peut pas exiger du conseil d'administration de Télé Anzère SA qu'il rajoute un conseiller communal au comité directeur. C'est pour cela que la commission de gestion l'a mis sous forme de dispositions complémentaires. **M. Bertrand Vianin** informe que l'on peut soumettre le cautionnement à cette condition supplémentaire.

M. Armande Rochat demande si le groupe PDC demande s'il souhaite que ce soit un élu ou un conseiller communal. **M. Mathieu Dussex** précise qu'il s'agit d'un élu du conseil communal.

M. Bertrand Vianin demande aux personnes présentes si elles sont d'accord de soumettre comme condition au cautionnement un 2^{ème} conseiller communal au comité de direction de Télé Anzère SA.

Vote

11 voix pour
12 voix contre
2 abstentions

La proposition est refusée avec 12 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions.

M. Frédéric Jollien présente la proposition de modification du point 2 des conditions à l'accord du cautionnement :

« Cette situation comprendra notamment un plan des liquidités, **l'état des créances** mis à jour et les chiffres d'affaires réalisés. **A sa demande ces documents devront être mis à disposition de la commission de gestion** ».

Vote modification du point 2 selon proposition du groupe de l'Entente

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La deuxième proposition demande le rajout d'une condition :

« La commune d'Ayent n'accordera aucun nouveau cautionnement à Télé Anzère SA sans un audit complet. »

Mme Patricia Cotter rappelle que la proposition faite par la commission de gestion permet à la commune de demander en tout temps un audit et comme on aura les comptes régulièrement on pourra envisager un audit avant que la situation ne soit encore plus catastrophique.

M. Frédéric Jollien veut que lors de chaque demande de cautionnement un audit soit effectué.

M. Christophe Beney rappelle que la proposition de la Cogest laisse le droit à tout moment de demander un audit sinon la formule proposée voudrait dire qu'à chaque cautionnement il y aura un audit.

M. Marco Aymon rappelle que si la société n'est pas saine, il faudra faire un audit mais pourquoi lier cela à un cautionnement.

M. Bernard Morard pense que la proposition vient un peu en retard, que se passera-t-il si l'on se trouve dans la même situation que ce soir et que l'on doit faire un audit, qui représente un certain coût. C'est au conseil communal à réagir aux informations transmises mensuellement.

M. Frédéric Jollien informe que le but est de mettre un signe clair pour la société Télé Anzère SA.

Vote pour le rajout de la proposition du groupe de l'Entente

**4 voix pour
20 voix contre**

La proposition est refusée par 20 voix et 4 avis contraire.

Clôture du débat au sein du CG et ouverture de la discussion finale.

Mme Armande Rochat souhaite que la communication au Conseil communal par le représentant au conseil d'administration M. Marco Aymon soit nettement améliorée. Elle compte sur lui pour que le conseil communal et la commission de gestion aient plus de facilité à travailler grâce à une meilleure communication.

M. Marco Aymon est surpris de cette réaction et informe que le comité de direction de Télé Anzère SA a laissé les documents pour étude à la commission de gestion. Il rappelle que certains documents ne peuvent pas être transmis. Il pense que la situation vécue ces derniers mois par le conseil d'administration n'a pas été facile. Les leçons ont été tirées.

M. Bernard Morard prend la parole au nom des 3 élus PDC du conseil communal et rappelle que M. Marco Aymon est le représentant communal au comité de direction de Télé Anzère. A ce titre, il doit représenter les intérêts de la communauté et stopper la fuite en avant lorsque le financement n'est pas assuré. Ces investissements ne sont pas contestés, mais ils ont été faits avec l'argent de la communauté. Il informe qu'il est contre un audit, car c'est au représentant communal de faire en sorte que les décisions sur le financement des investissements soient prises avant leurs réalisations. Le représentant communal est ensuite chargé de faire respecter les décisions prises à ce sujet.

Clôture de la discussion finale et vote

19 voix pour
6 voix contre

Le cautionnement est accepté par 19 voix pour et 6 voix contre.

Les conditions du cautionnement sont les suivantes :

1. Le prêt communal de Fr. 550'000.00, accordé en octobre 2013, a été remboursé à hauteur de Fr. 350'000.00 au 31.12.2013. Le solde devra être remboursé pour mi-mars 2014.
2. La situation financière de Télé Anzère SA devra être fournie au Conseil communal à la fin de chaque mois et ce dès l'approbation du cautionnement si celui-ci devait être accepté. Cette situation comprendra notamment un plan de liquidités, l'état des créances mis à jour et les chiffres d'affaires réalisés. A sa demande, ces documents devront être mis à disposition de la commission de gestion.
3. Tous les travaux d'investissement de plus de Fr. 50'000.00 devront être mis en soumission.
4. Une procédure d'engagement financier devra être décrite, validée par le Conseil d'administration, appliquée et auditable (procès-verbaux) dès le 01 avril 2014. Elle devra mentionner, entre autres :
 - Les limites d'engagement financier pour le Directeur, le Comité de Direction, le Conseil d'administration.
 - Les actions en cas de casses, incidents, accidents.
 - Les critères rendant obligatoires les mises en soumission ainsi que les éléments garantissant l'impossibilité de saucissonner les investissements.
5. L'état mensuel des souscriptions à l'augmentation du capital-actions devra être transmis à la Commune dès fin janvier 2014.
6. L'établissement d'un bouclage provisoire des comptes au 30.04.2014 non audité devra être remis au Conseil Communal au plus tard le 31.05.2014.
7. Le compte bancaire cautionné devra être amorti sur 20 ans.
8. Le Conseil communal devra être avisé de toute démarche éventuelle de report d'amortissements avant toute demande aux établissements financiers.
9. Télé Anzère SA devra rendre compte par écrit au Conseil communal des recherches de financement effectuées auprès des communes partenaires.
10. Télé Anzère SA devra entreprendre des négociations avec les principaux créanciers pour un échelonnement voire abattement partiel des montants dus et en donnera un compte rendu écrit au Conseil communal, pour le 30.04.2014.
11. Selon l'art 26 des statuts de Télé Anzère, le Conseil d'Administration peut confier tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, conformément au règlement d'organisation. La délégation des responsabilités au Comité de Direction devra être spécifiée, documentée et validée afin que le Conseil d'Administration puisse assumer

ses attributions intransmissibles et inaliénables, telles que l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires (art 25).

12. Le cautionnement sera accordé sous la forme d'un crédit cadre. La libération des fonds aura lieu de la manière suivante :

- 1,5 million dès décision du Conseil général (après délai légal de referendum, art. 70 LCO)
- 1 million suite à la validation formelle par le Conseil communal de l'application des conditions décidées par le Conseil général.

5	5	Modification du règlement "Taxe de promotion touristique"

Mme Armande Rochat donne lecture du rapport de la commission de gestion sur cet objet.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Ouverture du débat au sein du CG et ouverture de la discussion finale. La parole n'est pas demandée.

M. Bertrand Vianin soumet au vote la proposition de traiter ce règlement en une seule lecture.

Vote

Le vote du règlement en une seule lecture est accepté à l'unanimité.

Vote

La modification du règlement « taxe de promotion touristique » telle que proposée par le Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

6	6	Divers

M. Mathieu Dussex regrette que lors de la manifestation du 1^{er} janvier à Anzère, les acteurs du tourisme n'arrivent pas à faire un petit mot en anglais ou en allemand pour les touristes présents.

M. Marco Aymon informe qu'il a transmis à la directrice de l'office du tourisme son discours un peu tardivement. Il prend note de la remarque. Cependant, il relève également le peu de participation des conseillers généraux à cette manifestation.

M. Frédéric Jollien propose une réflexion sur des possibilités de synergies entre Télé Anzère SA et le SPA Wellness. Il invite les autres partis à faire une réflexion sur ces sujets.

M. Vivian Mottet rappelle qu'un audit a été fait l'année dernière sur les structures du tourisme. Un directeur de marketing commun pour toutes les sociétés liées au tourisme va être engagé.

M. Marco Aymon profite de remercier les conseillers généraux pour l'acceptation de la modification du règlement sur la taxe de promotion touristique. Il remercie également le conseil

général au nom du comité directeur de Télé Anzère SA d'avoir accepté ce cautionnement. Il s'engage à ce que désormais les projets de Télé Anzère soient financés avant leurs réalisations.

Il relève que par rapport au tourisme, la réfection des structures est une chose, mais le financement reste un souci. Quel avenir ? Un débat de fonds doit être mené. Il revient sur les informations. Il pense qu'il y a des possibilités de participer à l'assemblée générale de Télé Anzère SA et ne croit pas que tout a été dissimulé. Il y avait moyen d'être informé. Il reconnaît toutefois qu'il y a eu des manquements.

Il informe que demain soir aura lieu l'assemblée d'Anzère Tourisme au Zodiaque.

M. Bertrand Vianin clôt la séance, il est 20h50.

**LA CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia